

## TÉMOIGNAGES

Le 24 mai 1954.  
11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Veuillez faire silence, messieurs, s'il vous plaît.

M. CROLL: Monsieur le président, je prends la parole sur une question de privilège. A la dernière séance, on a discuté des rapports paraissant dans les journaux sur l'exposé de la Légion. Le président et d'autres membres du Comité y ont fait quelques objections. J'aimerais maintenant porter à l'attention des membres la déclaration suivante parue dans le numéro du 22 mai 1954 de l'*Ottawa Citizen*:

### L'EXPOSÉ DE LA LÉGION N'ÉTAIT PAS CONÇU COMME UNE ATTAQUE CONTRE LA DIVISION DES PENSIONS

Wolfville, N.-É. (P.C.)—Le Dr C. B. Lumsden, président de la Légion canadienne, a dit vendredi soir qu'il ne critiquerait pas la presse de l'interprétation qu'elle avait donnée de l'exposé présenté par la Légion mercredi dernier, à Ottawa, devant le comité des affaires des anciens combattants de la Chambre des communes.

Les journaux avaient rapporté que "la Légion avait accusé la Commission canadienne des pensions d'être administrée d'une façon négligente", après que les représentants de la Légion eurent cité sept cas où la commission aurait commis des erreurs et des omissions.

"Notre exposé n'était pas une attaque contre la Commission canadienne des pensions, a déclaré M. Lumsden, mais il devait prouver qu'il se produisait des retards dans l'examen des causes de pensions. Les circonstances exigeaient que la loi actuelle soit modifiée afin que le requérant n'eût pas à souffrir des éléments indépendants de sa volonté.

Pour illustrer ces retards, il nous a fallu citer un certain nombre de cas d'un caractère tel que la presse a jugé la conduite de la commission injustifiable et elle en a tenu celle-ci responsable", a-t-il ajouté.

Le rapport qu'en ont fait les journaux d'Ottawa n'a pas établi de distinction entre leur propre interprétation et les déclarations de la Légion; cependant je ne critique pas les journaux d'avoir tiré des conclusions trop hâtives étant donné que ces cas montraient la Commission des pensions sous un mauvais jour.

Notre but était d'obtenir que la loi fût modifiée afin d'empêcher que les requérants eussent à souffrir des délais."

Le PRÉSIDENT: C'est une excellente idée, je crois, monsieur Croll, de faire déposer au compte rendu les commentaires de M. Lumsden qui a présenté l'exposé. Le sous-comité directeur spécial s'est réuni à 2 heures le 21 mai et voici son rapport:

Le sous-comité s'est réuni à 2 heures de l'après-midi, le vendredi 21 mai, alors que les membres suivants étaient présents: MM. Gillis, Green, MacDougall, Pearkes, Quelch, Roberge et Tucker.

Le sous-comité a revu les bills qui ont été renvoyés au présent Comité dans l'intention de découvrir la méthode la plus efficace et la plus rapide d'étudier ces divers bills.